

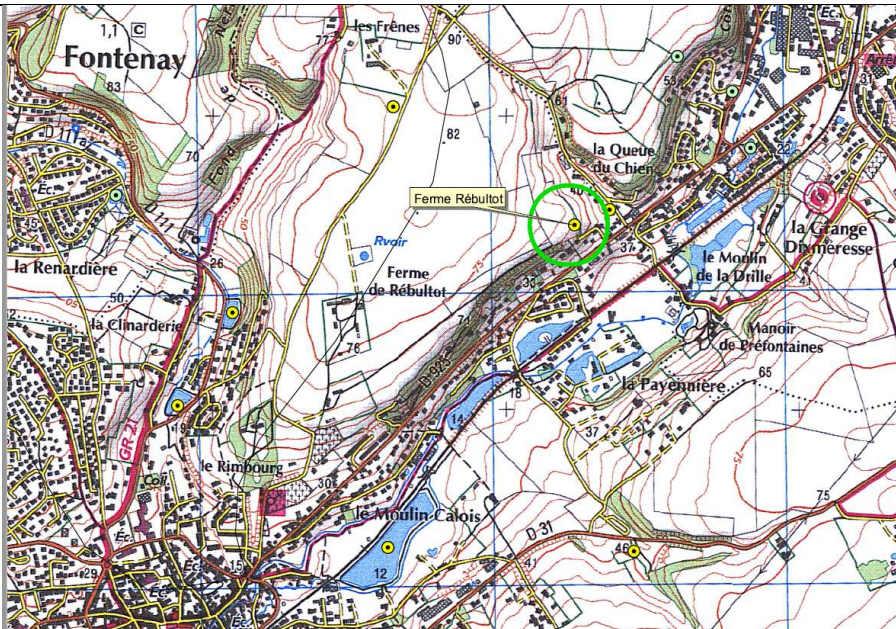
MONTIVILLIERS – REBULTOT – AI46
Plaine du Valadry

Prescriptions pour l'occupation

✓ Pâturage

- **Petits animaux uniquement**
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire
- Accès par un chemin de randonnée en partie par un tracteur, et à pieds. Servitude disponible sur parcelle AI 473 et AI 105.

Situation géographique

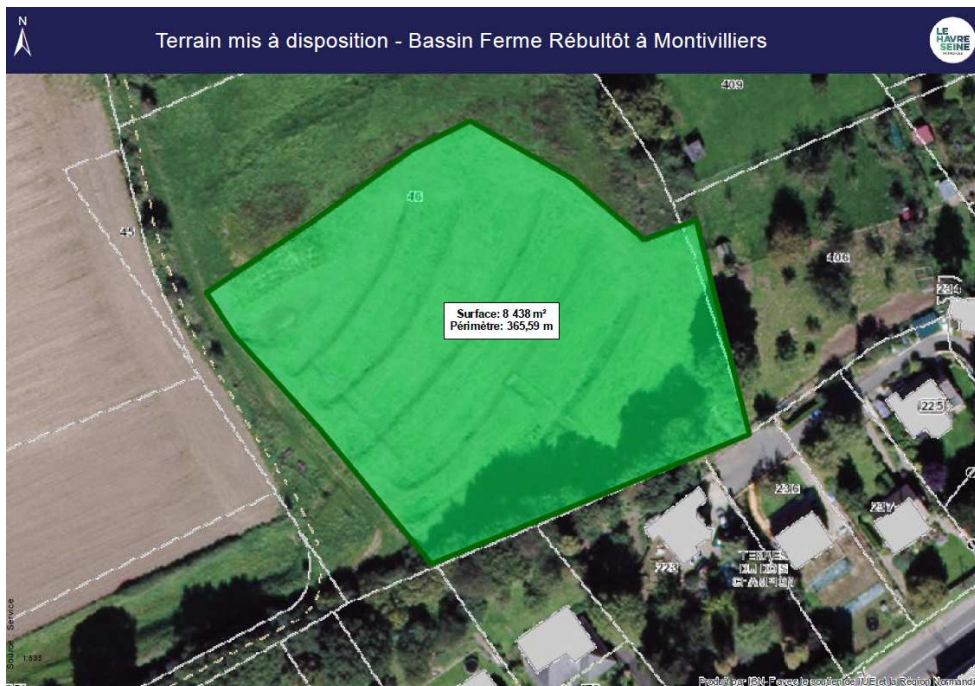


Surface utilisable : 8 438 m²

Montant annuel de la redevance : 85,66€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

Vue aérienne



Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
	1	Prise en compte des contraintes du site : voisinage, accès		/2
	2.2	Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal		
	a	Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, délai prévu, fréquence des visites	De 0 à 5	/10
	b	Adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 3	
	c	Terrain de repli et dispositions prises pour la période hivernale	De 0 à 2	

Total **/12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a